

COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 11 avril 2024

N°02/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le onze avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Rémi MALO.

Etaient présents : Rémi MALO, Dominique CAPRON, Nadège FRANCOIS, BANCTEL Jean-Pierre, Maryline MAUPAIX, Véronique MOREL, Caroline TOUTAIN, Julien MERVILLE, Fabien LEROY et Lucie GOULET formant la majorité des membres en exercice,

Pouvoirs : Didier SANSON donne pouvoir à Dominique CAPRON
Bérénice GAND donne pouvoir à MALO Rémi
Cyrille GUILLEMARD donne pouvoir à FRANCOIS Nadège

Absentes : Sophie COMONT, Maryvonne QUEMION

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Caroline TOUTAIN

Monsieur le Maire ouvre la séance et remercie les conseillers municipaux de leur présence.

Monsieur le Maire procède à la désignation du secrétaire de séance, Caroline TOUTAIN, est élue à l'unanimité des membres présents.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal procède ensuite à l'approbation du compte rendu du conseil municipal du 14 mars 2024 ainsi que celui du 18 décembre 2023.

1- VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2023 (délibération n°2024-08)

Fonctionnement :

Dépenses : 721 446.48 €
Recettes : 862 030.84 €
Excédent : 140 584.36 €

Investissement :

Dépenses : 41 482.15 €
Recettes : 626 254.69 €
Excédent : 584 772.54 €

Le compte administratif est excédentaire de 725 356.90 €

Monsieur le Maire quitte la salle.

Monsieur Jean-Pierre BANCTEL, doyen d'âge, demande à ses collègues de délibérer et d'accepter le compte administratif et le compte de gestion 2023.

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité. Comme prévoit la loi, Monsieur le Maire ne doit pas signer le compte administratif.

Monsieur le Maire revient parmi le conseil municipal.

Monsieur Jean- Pierre BANCTEL remercie Monsieur le Maire pour la bonne gestion de la comptabilité communale ainsi que les secrétaires pour le travail effectué.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Rémi MALO, le Maire, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023, le 11 avril 2024, ce jour, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 constate que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement global de **140 584.36 € + 921.97 € pour le CCAS.**

AFFAFFECTATION DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT SUR 2024

Solde d'exécution d'investissement		
Excédent d'investissement de clôture	A	584 772.54 €
Restes à Réaliser Investissement - Recettes	B	42 927.00 €
- Dépenses	C	120 459.00 €
Excédent de financement (A + B - C)		507 240.54 €

AFFAFFECTATION DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT		
En priorité		
. à la couverture du besoin de financement C/1068		120 585.00 €
à la couverture du besoin de financement C/ 002		20 922.00 €

2- VOTE DES TROIS TAXES (délibération n°2024-09)

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de délibérer sur les 3 taxes.

- Taxe habitation : **7.20 %** (sur les résidences secondaires et les logements vacants)
- Taxe foncière (bâti) : **40,91 %**
- Taxe foncière (non bâti) : **39,70 %**

Après avoir délibéré, le conseil municipal vote comme suit :

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

3- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 (délibération n°2024-10)

Monsieur le Maire, expose le contenu du budget primitif 2024 en résumant les orientations générales de celui-ci.

Le budget primitif 2024 s'équilibre comme suit :

- **Fonctionnement :**
 - Dépenses : 748 423.00 €
 - Recettes : 748 423.00 €

- **Investissement :**
 - Dépenses : 944 258.00 €
 - Recettes : 944 258.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif communal de l'exercice 2024.

La séance est levée à 22h30

Rémi MALO	Dominique CAPRON	Nadège FRANCOIS	Jean-Pierre BANCTEL
Didier SANSON Donne pouvoir à CAPRON Dominique	Maryline MAUPAIX	Sophie COMONT Absente	Véronique MOREL
Cyrille GUILLEMARD Donne pouvoir à FRANCOIS Nadège	Bérénice GAND Donne pouvoir à MALO Rémi	Caroline TOUTAIN	Julien MERVILLE
Fabien LEROY	Lucie GOULET	Maryvonne QUEMION Absente	